
ASSEMBLEE GENERALE
CCI DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Réf : 2023-11-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Séance tenue le jeudi 16 novembre 2023 au Campus Formation de la CCI de Vaucluse à Avignon, en présence de Monsieur Matthieu BERILLE, Chef de pôle adjoint Economie, entreprises, emploi et compétences auprès de la DREETS Provence - Alpes - Côte d'Azur, représentant Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ETAIENT PRESENTS

Messieurs Philippe RENAUDI, Président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, Daniel MARGOT, Frédéric CAVALLINO, Jean-Luc CHAUVIN, Basil GERTIS, Gilbert MARCELLI, Stéphane PAGLIA, Jean-Pierre SAVARINO, vice-présidents, Jean-Daniel BEURNIER, trésorier, Catherine PANATTONI trésorière adjointe, membres du Bureau.

Mmes, MM, Stéphane ABRACHY, Laurent AMAR, Régis BOUCHACOURT, Bernadette BRES REBOUL, Sabine CASALI, Dominique DAMIANO, Delphine DEFRANCE, Bruno DELORME, Alexandra FARNOS, Fabienne FERREN, Elodie GARCIA, Philippe GUENOUN, Mireille KENNEL, Martine MARTINON, Gérard MOLINES, Joël POTIER, Nicole RICHARD-VERSPIEREN.

ETAIENT REPRESENTES

Madame Véronique MAUREL-HYPPOLITE, secrétaire, membre du Bureau.

Mmes, MM, Jean-Michel ABEILLE, Christophe BAILLE, Christine BORD LE TALLEC, Laure CARLADOUS, Karim DRIOUCHE, Stéphane GRECH, Michèle HOELLARD, Corinne INNESTI, Laurent LACHKAR, Patricia LASSAULT POCREAU, Didier LONG, Bernard MARTY, Sandrine MOTTE, Caroline NADDEO, Claudine REBUFFEL.

ETAIENT EXCUSES

Mmes, MM, Christine BAZE, Julie DAVICO-PAHIN, Fabienne GASTAUD, Vincent GAYMARD, Roland GOMEZ, Emma IHDENE, Elisabeth LIZZANI, Cédric MESSINA, Patrick MOULARD, Laurence PAGANINI, Nadège PASTORELLI, Sylvie PLUNIAN, Frédéric RONAL, Frédéric RUEL, Frédéric SOULIÉ, Frédéric SUHAS.

**SOIT 43 MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES SUR LES 59
MEMBRES EN EXERCICE COMPOSANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, réunie ce jour, sous la présidence de Philippe RENAUDI, examine le projet de délibération, **relatif à la présentation et à l'adoption du Budget Primitif 2024 et de la répartition de la ressource fiscale pour l'année 2024.**

Ce Budget Primitif intègre les éléments suivants :

- Une TCCI affectée à la CCIR de 5.4M€,
- Une augmentation de la masse salariale de 452K€ par rapport au BR 2023 V2 liée au recrutement d'un Directeur Général et d'un Directeur des Ressources Humaines à plein temps et d'un CDD chargé de mission mutualisation Finances-Compta, à l'ajustement de l'équipe Paie, ainsi qu'à une augmentation des salaires estimée à 1.5%.

Le résultat net comptable s'élève à **139 K€**, et la CAF à **314 K€**.

En conséquence, le fonds de roulement global s'élève à **398 K€** équivalent à **21 jours de charges de fonctionnement**

Pour mémoire, le budget de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur intègre l'estimation de la ressource fiscale collectée et la part revenant aux CCIT comme suit :

Produit fiscal reçu :	43 269 K€
Reversement aux CCIT :	36 762 K€
Produit fiscal disponible	
dont Besoins propres :	5 400 K€
dont FSP	500 K€
dont GPEC	607 K€

Pour mémoire, le budget de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur intègre également la masse salariale payée par la CCIR employeur et refacturée aux CCIT pour un montant d'environ 62M€.

Ce projet a été validé par les membres du Bureau réunis le 26 octobre 2023 et a été présenté à la Commission des Finances du 9 novembre 2023.

Annexe au BP 2024 relative à la répartition de la ressource fiscale

L'article R 712-22-1 du code de commerce dispose que la CCI de Région répartit entre elle et les chambres de sa circonscription le produit des impositions de toute nature qui lui sont affectées par la loi.

Cette répartition constitue une annexe au budget primitif 2024 de la CCI de région présenté aujourd'hui au vote de l'Assemblée Générale.

Vu les articles L.711-8 et R 712-22-1 du Code de commerce qui disposent que la ressource fiscale doit être répartie sur la base de la convention d'objectifs et de moyens mentionnée à l'article L.712-2 de ce même Code, et en conformité avec les schémas sectoriels et le schéma régional d'organisation des missions,

Considérant que l'Assemblée Générale de CCI France réunie le 24 octobre 2023 a voté des principes directeurs sur la répartition de la ressource fiscale 2024,

Compte tenu :

- de l'hypothèse retenue d'une TCCI nationale identique à 2023
- d'une TCCI régionale de 43.3M€ (-62K€ liés au prélèvement d'1M€ pour lancer la CCI Académie sur la quote-part de fonds GPEC affectés par CCI France),
- d'enveloppes QPV/ZRR/Solidarité constantes
- d'une affectation de 5.4M€ de fonctionnement à la CCIR (+0,5M€),

Il est proposé aux membres titulaires de l'Assemblée Générale de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur de répartir la ressource fiscale disponible 2024 (43 269 K€) dans le strict respect des délibérations adoptées par l'AG de CCI France et en fonction des missions que les CCIT doivent assurer dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens comme suit :

Répartition de la TCCI

	BP 2024
CCIR (y c FSP)*	6 507
CCI04	1 799
CCI05	1 740
CCIPA	1 796
CCIAMP	13 709
CCINCA	8 334
CCI83	5 705
CCI84	3 679
Total	43 269
A répartir entre CCIT	36 762
*dont	
<i>fonctionnement</i>	5400
<i>FSP</i>	500
<i>GPEC</i>	607

Cette répartition a été validée par les membres du Bureau de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur réunis le 26 octobre 2023 et a été présentée à la Commission des Finances du 9 novembre 2023.

Le Président Philippe RENAUDI propose aux membres titulaires de l'Assemblée Générale d'adopter le Budget Primitif 2024 et la répartition de la ressource fiscale pour l'année 2024.

Il est procédé à un vote par scrutin public à main levée :

Contre (0), abstention (0), pour (43)

Le Budget Primitif 2024 et la répartition de la ressource fiscale pour l'année 2024 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Président de la Chambre
de commerce et d'industrie de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Philippe RENAUDI

